

## RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE ACT-APASQ

En vigueur du 1er mars 2020 au 29 février 2021 à moins qu'une nouvelle entente soit négociée d'ici là

### Cachets minimums

Décors	2 420,12 \$	pour 160h maximum
Costumes	2 420,12 \$	pour 160h maximum
Accessoires	1 100,00 \$	pour 73h maximum
Éclairages	1 663,85 \$	pour 110h maximum
Son	1 663,85 \$	pour 110h maximum
Coiffures	550,00 \$	pour 39h maximum
Maquillages	550,00 \$	pour 39h maximum
Marionnettes	2 420,12 \$	pour 160h maximum

Indexation À compter du 18 août 2021, les tarifs seront majorés d'un % égal à l'IPC, pour un maximum de 1,75% et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente.

### Taux horaire minimum - pour 15h minimum - facturation du concepteur à remettre à l'APASQ

Décors	22,68 \$
Costumes	22,68 \$
Accessoires	22,68 \$
Éclairages	22,68 \$
Son	22,68 \$
Coiffures	22,68 \$
Maquillages	22,68 \$
Marionnettes	22,68 \$

Indexation À compter du 18 août 2021, les tarifs seront majorés d'un % égal à l'IPC, pour un maximum de 1,75% et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente.

### Redevances minimums - dès la 1<sup>re</sup> représentation pour un minimum de 10 représentations

Décors	24,19 \$
Costumes	24,19 \$
Accessoires	24,19 \$
Éclairages	24,19 \$
Son	24,19 \$
Coiffures	24,19 \$
Maquillages	24,19 \$
Marionnettes	24,19 \$

Indexation À compter du 18 août 2021, les tarifs seront majorés d'un % égal à l'IPC, pour un maximum de 1,75% et ce, jusqu'à la conclusion d'une nouvelle entente.

### Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

### Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

### Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective ACT-APASQ